

# POUR UNE FRANCE ASSURABLE FACE AUX CATASTROPHES NATURELLES

## POURQUOI EST-CE UN SUJET MAJEUR POUR LES FRANÇAIS ?

- En raison du dérèglement climatique, les événements climatiques intenses (inondations, tempêtes, sécheresses) se multiplient.
- **La sinistralité climatique ne cesse d'augmenter** en France. En moyenne, elle atteignait 2,7 milliards d'euros par an sur la période 2000-2009, 3,7 milliards d'euros par an sur la période 2010-2019 et 6 milliards d'euros par an de 2020 à 2023.
- **Les Français ont bien conscience de la situation** : 72% pensent que les risques climatiques et les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquents et 69% de plus en plus sévères.
- **Néanmoins près des 2/3 des Français ne sont pas préparés pour faire face à ces risques naturels.**

## LA RÉPONSE DES ASSUREURS

Les assureurs sont aux côtés des assurés victimes des catastrophes naturelles en réparant le monde réel :

- **indemnisation de près de 13 millions de sinistres climatiques** entre 1989 et 2019 ;
- **mise en place de la procédure Événement de Grande Ampleur** pour simplifier les démarches, réduire les délais d'indemnisation et assurer une présence auprès des sinistrés sur le terrain.

Les assureurs travaillent main dans la main avec les pouvoirs publics :

- **amélioration continue du régime des catastrophes naturelles**, partenariat public-privé unique en Europe et véritable trésor national **en proposant des ajustements** (frais de relogement, adaptation de certaines modalités telles que les délais de réponse...);
- **maintien de son équilibre financier**, les assureurs se sont mobilisés en faveur de l'augmentation de la surprime, effective à partir de 2025, et qui reste limitée en coût (moins de 20 euros par an et par foyer).

Les assureurs développent la prévention car « *le meilleur sinistre est encore celui qui ne se produit pas* » en **diffusant une culture du risque grâce à :**

- **des outils pédagogiques comme les fiches 15 réflexes pour bien s'assurer :** aléas naturels ou des **infographies** réalisées par Assurance Prévention *Que faire en cas d'inondation*, *Que faire en cas de submersion marine* ;
- **des campagnes sur les réseaux sociaux** notamment *via* Assurance Prévention ;
- **des actions de prévention lors de la journée nationale** de résilience du 13 octobre ;
- **transmission d'alertes** (*via* sms) en amont d'une catastrophe naturelle pour inciter les personnes à se mettre à l'abri ainsi que leurs biens.

Les assureurs innovent et investissent pour que notre pays reste assurable en matière de risque climatique :

- **financement de la transition écologique des entreprises et de la personne publique ;**
- **lancement avec CCR et la Mission Risques Naturels (MRN) du programme de recherche Initiative Sécheresse afin de renforcer la résilience du bâti.** Cette expérimentation d'une durée de 5 ans permettra d'analyser des solutions de prévention et de protection additionnelles aux méthodes de réparation préconisées par les experts sur plus de 300 maisons exposées au phénomène de retrait-gonflement des argiles.

## **TRAVAILLONS ENSEMBLE POUR PROTÉGER TOUJOURS PLUS LES FRANÇAIS FACE AUX CATASTROPHES NATURELLES**

**Renforcer le levier de la prévention, mère de toutes les batailles en assurance :**

- en multipliant les actions lors de la journée de la résilience du 13 octobre et en les déclinant au plan local pour s'adapter à la réalité des territoires ;
- en généralisant le recours aux Plans de Prévention des Risques Naturels encore trop peu mis en place au sein des communes (moins de 40% alors que les deux tiers d'entre elles sont exposées à au moins un péril climatique) ;
- en allouant d'importants crédits au Fonds Barnier qui contribue à la politique de prévention des risques naturels.

**S'assurer de la soutenabilité du régime Cat Nat :**

- réfléchir à des leviers permettant de responsabiliser davantage l'assuré.

**Veiller à construire plus résilient :**

- renforcer les contrôles du respect des règles de construction de la loi Élan ;
- vérifier la souscription systématique d'une assurance dommages-ouvrage pour la construction de bâtis et sanctionner l'absence d'une telle couverture pourtant obligatoire ;
- aménager le territoire pour l'adapter au risque climatique.